



La banque qui ferme mon compte

Par **Maher Sahnoun**, le 27/11/2016 à 19:03

Bonjour,

Je suis client chez xxxxxx depuis janvier 2014 avec un compte joint. J'avais un salaire sur xxxxxx que j'ai dû transférer sur une autre banque. J'ai reçu récemment des virements familiaux sur mon compte et j'ai versé de l'espèce avec un justificatif de la provenance de l'argent. xxxxxx m'appelle et me dit que je dois disposer dans les 2 mois et il me disent qu'ils m'envoient un courrier pour ça. Avec leurs comportements je ne veux pas m'acharner à rester mais je voudrais minimiser les dégâts. Pourrais je avoir un conseiller pour la démarche à suivre ?

Merci.

Cordialement,

Bonjour,

Merci de ne pas citer de nom de personne ou de marque.

C'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).

Par **Visiteur**, le 27/11/2016 à 21:05

Bonjour,

Les banques sont très attachées au nombre de leurs clients et font même des concessions pour les conserver, c'est pourquoi, en tant qu'ancien manager dans la finance, quelque chose m'échappe ou n'est pas dit dans votre post !

Par **Maher Sahnoun**, le 27/11/2016 à 22:33

J'ai lu que la banque se permet de se débarrasser d'un client dès qu'il n'est plus intéressant. J'ai transféré mon salaire sur un autre compte et j'ai fait quelques opérations qui ne leur plaident pas et qui sont légales. Mon souci actuel est les frais de fermeture de compte alors que c'est de leur initiative.

Par **Visiteur**, le 27/11/2016 à 22:59

C'est plus clair, la banque vous met donc dehors pour se protéger elle même je pense, vis à vis des opérations qui ne lui plaisent pas!
Elle ne peut cependant vous appliquer QUE les frais clairement précisés dans ces conditions à la disposition de la clientèle.

Par **Maher Sahnoun**, le **27/11/2016** à **23:55**

J'ai lu les conditions disponibles en ligne. Rien n'est clair. J'attends leur courrier et je vous tiendrai au courant. Merci